

#87

AVRIL 2024

La Lettre DU CONSEIL D'ORIENTATION



LES COMPAGNONS DU DEVOIR ET DU TOUR DE FRANCE



Les 22 et 23 mars 2024 à Paris

L'ESSENTIEL À RETENIR :

LES COMPTES 2023 EXCÉDENTAIRES
et un budget 2024 plus prudent.

UN SCHÉMA DIRECTEUR
pour notre système d'information.

UNE NOUVELLE ÉTAPE
pour le référentiel métier.

UNE PÉRIODE D'INVESTISSEMENTS
immobiliers importants.

MESDAMES, MESSIEURS, NOTRE MÈRE, CHERS PAYS ET COTERIES,

Alors que le printemps frappe enfin à nos portes, en cette période où notre activité, forcément cyclique, commence à nous livrer ses premières informations et tendances, je veux vous féliciter pour votre implication dans la vie de nos prévôtés, de nos provinces et de vos corps de métiers afin de porter les axes de réflexion et d'évolution décidés ensemble.

Toutes ces réunions, manifestations et autres moments informels nous mobilisent afin de mieux réussir avec la jeunesse, de mieux partager nos enjeux d'évolution avec les jeunes, les sédentaires et les salariés.

Tous nous rappellent chaque jour qu'ils sont très attachés à la communauté compagnonnique et à la maison des Compagnons, tout comme à la place des hommes et des femmes de métier qui la composent. Mesurons toujours cette particularité qui fait notre force : la rencontre des jeunes avec les Compagnons du Devoir ou, autrement dit, « faire du compagnonnage ».

Vous connaissez mon attachement à l'union des Compagnons et mon insistance pour que nous construisions toujours ensemble notre avenir, fusse-t-on mobilisé dans son métier ou pour le fonctionnement de notre association, mais aussi avec les jeunes, premiers intéressés par toute évolution.

C'est ce que je vous ai proposé dans le cadre des expérimentations que vous conduisez depuis quelques mois, c'est aussi ce que je vous proposerai dans les axes de travail de l'année à venir.

Parmi ceux-ci : celui que je déclinerai, en bonne place dans mon premier rapport moral, sera notre capacité à faire évoluer la manière dont nous ferons vivre le Tour de France du XXI^e siècle aux jeunes pour qu'ils aillent au terme de leur Tour de France. Ces évolutions seront axées sur 3 priorités :

- Faire vivre un compagnonnage vivifiant au plus grand nombre de jeunes et de sédentaires ;
- Favoriser et valoriser l'engagement de ceux qui deviendront Compagnons du Devoir ;
- Offrir plus d'autonomie et de liberté aux jeunes en fin de Tour de France.

À mes yeux, ce compagnonnage devra être constitué de libertés et d'engagements ; il viendra compléter l'offre de formation et le parcours métier que chacun de nos corps de métiers a désormais à cœur de rendre plus attractif comme je vous l'ai demandé.

À ce jour, notre réussite avec la jeunesse reste timide, mais soulignons que nous sommes toutefois en progression avec 330 adoptés pour 287 à la même date l'an dernier et 31 Compagnons reçus, soit 3 de plus que l'an dernier. J'y vois le fruit de vos efforts et je veux vous en remercier encore.

Soyons ensemble convaincus qu'un jeune de plus engagé dans le compagnonnage, c'est toujours un jeune talent de plus dans nos rangs et, potentiellement, un acteur du devenir de nos métiers.

Alors que le ralentissement économique est perceptible pour les prochains mois, notamment dans le secteur du bâtiment, nous avons l'opportunité d'offrir notre expertise de placement à de plus nombreux jeunes, parmi lesquels se trouvent assurément les futurs Compagnons. Ne relâchons pas nos efforts afin de conquérir leur motivation et leur confiance dans notre institution.

Mobilisons nos équipes de bénévoles et de salariés pour anticiper dès maintenant les changements de ville de juillet et septembre prochains.

À ce titre, le rôle des prévôts dans la qualité de leur relation régulière avec les entreprises sera tout aussi prépondérant que celui des maîtres de métier. ■

Mot d'accueil du Compagnon Christian Pons, Premier conseiller,
le 22 mars 2024.



Présentation des comptes 2023 et du budget 2024

Une synthèse des contrats annuels de performance des régions ayant été présentée lors du dernier Conseil d'orientation (cf. *La Lettre du CO* n° 86), le résultat des comptes ainsi que le budget l'ont été eux aussi cette année, lors de la même séance.

À la date du Conseil d'orientation, le résultat d'exploitation est de 6,5 M€, en baisse par rapport à 2022, cependant supérieur au budget prévu. Le résultat net qui s'élève à 14,8 M€ est particulièrement exceptionnel et s'explique principalement par la vente des ateliers de Strasbourg.

Le chiffre d'affaires de la formation a progressé, notamment en raison de la reprise des actions de mobilité courte des apprentis. Quant à la baisse des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, elle n'a eu que très peu d'impact sur cet exercice, les contrats ayant été signés avant la date d'entrée en vigueur de cette mesure.

L'hôtellerie et la restauration, dont l'activité est stable par rapport à 2022, affiche un chiffre d'affaires en hausse en raison de l'augmentation des pensions décidée l'année dernière ainsi que de l'obtention d'une part plus importante de subventions de la CAF.

Nous constatons cette année un résultat financier de près de 400 K€ issu des produits de nos placements de trésorerie excédentaire. Nous aurons à nous positionner sur le fléchage de ces fonds.

Précisons que ce résultat reste provisoire jusqu'à la validation des comptes aux Assises. Nos outils de comptabilité ayant subi une avarie informatique fin 2023, les équipes de

la direction financière au siège et en région se sont mobilisées pour ressaisir une partie des données comptables, retardant ainsi le travail de clôture des comptes.

Le budget 2024 validé par les élus s'établit avec un résultat positif de 2,3 M€, cette baisse par rapport à 2023 traduit notre prudence vis-à-vis de l'évolution des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage. Ce Conseil d'orientation a été l'occasion d'insister, une fois de plus, sur notre obligation à engager les dépenses nécessaires pour accueillir dignement les jeunes dans les maisons du Tour de France ainsi qu'à poursuivre les investissements en matériel pédagogique tant que nous sommes dans une période qui nous le permet. Une nouvelle politique de placement sera également adoptée ; nous prévoyons de placer une part de notre trésorerie sur des supports labélisés en matière de responsabilité sociale des organisations. ■

Le plan d'investissement immobilier

Avec pour objectif de répondre aux orientations de l'association, en améliorant les conditions d'accueil des résidents et les locaux de formation, nos investissements immobiliers doivent également nous permettre de répondre aux normes incendie et accessibilité des personnes en situation de handicap ainsi qu'aux obligations liées au décret tertiaire visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments. Ce plan d'investissement intègre en parallèle l'ensemble des baux et les travaux de maintenance.

En 2023, 26 960 000 euros ont été gérés par le service Patrimoine du siège. Notons que ces investissements ne sont possibles que grâce au concours des régions, départe-

tements, communes ou métropoles, des CAF, des OPCO, mais aussi de nombreux mécènes souvent partenaires de nos projets d'hébergement et de formation. Nous recourons pour le reste à l'autofinancement et des emprunts.

LES PRINCIPAUX PROJETS EN RÉGION CONCERNENT :

- Île-de-France : Le Bourget, les hébergements pour le bâtiment 2 de la Rungis Académie ; l'achat du bâtiment pour le pôle Bois de Gennevilliers.
- Grand Est : mise aux normes Ad'AP et aménagement du rez-de-chaussée de Strasbourg ; mise aux normes Ad'AP et réhabilitation des ateliers et des hébergements à Nancy.
- Auvergne-Rhône-Alpes : construction de la maison et des ateliers de Brignais ; rénovation et mise aux normes Ad'AP ainsi qu'une extension d'hébergement à Saint-Étienne La Talaudière ; rénovation des hébergements de Villaz.
- Bourgogne-Franche-Comté : regroupement du centre de formation et de l'hébergement à Besançon.
- Provence-Alpes-Côte d'Azur : mise aux normes Ad'AP et rénovation de l'hébergement à Marseille ; hébergements et atelier de Bouc Bel Air ; rénovation des hébergements de Cagnes-sur-Mer, Carpentras et Grimaud.
- Occitanie : 2^e phase de rénovation des hébergements et extension de l'hébergement à Nîmes ; extension des ateliers d'Albi.
- Loire Océan : rénovation des hébergements de Brest ; construction de la maison de Rennes ; mise aux normes Ad'AP et rénovation des hébergements d'Angers I ; construction des ateliers et extension des hébergements et de la salle à manger à Angers II ; hébergements et relocalisation des ateliers de Nantes ; projet de nouvelle maison au Mans.
- Hauts-de-France : réhabilitation de la maison et nouveaux hébergements et ateliers à Villeneuve-d'Ascq ; hébergements à Amiens.
- Normandie : rénovation des ateliers, achat de la ferme Henry et transformation des ateliers de la ferme en logements à Mont-Saint-Aignan.
- Centre : construction de nouveaux hébergements à Tours ; hébergements à Bourges. ■



Les changements de ville en grande région

À ce jour, 4 métiers continuent de changer de ville deux fois par an, en septembre puis en avril. En 2015, il avait été décidé que le changement de ville d'avril devait se faire au sein de la même grande région que celle de la période d'hiver. Le contexte ayant évolué depuis, nous nous étions engagés lors du dernier Conseil d'orientation à réunir, autour du conseiller au Collège des métiers, les 4 métiers concernés ainsi que le Compagnon De Lima, adjoint au secrétaire général, pour réinterroger cette consigne critiquée par les jeunes.

CETTE RÈGLE, QUI CONCERNE ENTRE 500 ET 600 JEUNES CHAQUE ANNÉE, S'APPUIE SUR DEUX MOTIFS :

- Le premier consistait à préserver les effectifs des régions. Ce n'est plus vraiment un argument, dans la mesure où les maisons sont aujourd'hui pleines pour la plupart ;
- Le second avait été décidé pour éviter aux jeunes inscrits à des examens de devoir effectuer des voyages très longs pour se présenter aux épreuves, ce qui se traduisait malheureusement trop souvent par une absence.

En réponse, afin d'améliorer l'attractivité du Tour de France par un voyage plus ouvert, il a été décidé qu'en dehors des années où les jeunes doivent passer un examen dans la ville précédente où la formation a été réalisée, nous ne voyons plus de raison particulière à continuer à appliquer cette règle et mettons fin à cette contrainte. ■

Point sur les Adoptions

En début d'année, un peu plus de 1 100 jeunes étaient identifiés comme pouvant s'inscrire dans une démarche d'Adoption. Parmi eux, 330 étaient déjà adoptés à la date du Conseil d'orientation et 514 de plus étaient mis en chantier, prévus pour une prochaine Adoption, totalisant ainsi 844 jeunes. Cette progression est encourageante si on la compare aux 781 jeunes adoptés l'année dernière. Cependant, n'oublions surtout pas les 300 autres jeunes qui n'ont pas encore décidé et que nous devons accompagner ou qui ont décidé de poursuivre sur le Tour de France mais attendent notre réponse. ■

Le schéma directeur des systèmes d'information

Comme toutes les structures de taille importante, le bon fonctionnement de notre association dépend en partie de son système d'information et de tous les outils qui le composent. Notre organisation réunit toutefois de nombreuses particularités, comme la formation sur un parcours itinérant, un service d'hébergement offrant plusieurs lits à un jeune en fonction de ses déplacements liés à la formation, des modules de formation en ligne, des changements de ville à organiser, des systèmes de communication et d'inscription internes et externes, sans oublier des jeunes et des bénévoles de profils divers dans une trentaine de métiers différents. Cette complexité, cumulée à un ➔

environnement informatique en constante évolution, nous oblige à structurer de manière très élaborée un système regroupant une multitude d'applications, ayant chacune une fonction propre et l'obligation de communiquer avec toutes les autres. Le schéma directeur est un outil stratégique qui vise à structurer cet environnement à moyen terme, validé par le Compagnon Patrick Chemin, secrétaire général, il nous a été présenté par son directeur de projet, Rafal Paruznik. Planifié de 2023 à 2026, avec pour seul objectif de satisfaire pleinement tous les utilisateurs finaux et toutes les fonctions internes, les moyens déployés serviront à :

- Mettre en œuvre les solutions informatiques répondant aux besoins de l'association et des apprenants ;
- Construire l'interconnexion entre nos applications ;
- Centraliser les données de l'association sur une plateforme ;
- Permettre une prise de décision plus éclairée ;
- Sécuriser et structurer notre système d'information. ■

Bilan des journées portes ouvertes de janvier 2024

Les JPO de janvier ont attiré 18 811 visiteurs, soit sensiblement le même nombre qu'en 2023, avec un taux de satisfaction du public toujours très satisfaisant sur la qualité de l'accueil et les informations reçues. Cet événement, qui donne la possibilité au public - et surtout les jeunes - de mieux nous connaître et de faire plus facilement le choix d'un métier, déclenche de nombreuses vocations. Les 1 710 inscriptions directement liées au JPO sont un peu moins nombreuses que l'année dernière (- 11 %), mais le nombre total d'inscriptions entre



septembre et fin janvier est de 5 985, contre 4 270 l'an passé pour la même période. Les JPO très partagées sur les réseaux sociaux et les médias (de presse, de radio et de télévision) ainsi que par les établissements scolaires et les affichages restent sans aucun doute nos événements de promotion principaux de l'année. Planifiées en janvier et mars chaque année, elles s'inscrivent désormais dans une stratégie de communication plus permanente, 39 897 personnes ont visité notre page web depuis le mois de novembre, en légère augmentation par rapport aux 38 290 de l'année dernière, et le nombre d'interactions a doublé sur les quatre réseaux sociaux sur lesquels nous sommes présents, à savoir : l'Étudiant, Digischool, Spotify et Brut. ■

Le référentiel métier

Dans le cadre du projet associatif et, plus particulièrement, pour « rendre attractif le parcours de formation via le Tour de France pour offrir à la société et aux métiers des Compagnons du Devoir nombreux et utiles en ce ^{xx}^e siècle », les délégués de métier et le Collège des métiers entament une démarche de lisibilité des parcours.

Pour que notre parcours de formation soit attractif, il est essentiel qu'il soit clair, simple et compris par tous. Cela nécessite une démarche de clarification de notre offre de formations, rendant les parcours non seulement lisibles, mais également attrayants pour les futurs Compagnons.

Une rencontre des délégués de métier à Angers au mois de février a marqué le début de ce travail essentiel. Ensemble, nous avons posé les fondations pour répondre à une question fondamentale : « Qu'est-ce qu'un Compagnon du Devoir aujourd'hui ? » Chaque métier a commencé à définir ses attentes spécifiques, établissant un socle solide pour notre futur commun.

LA DÉMARCHE SE DÉCOMPOSE EN DEUX ÉTAPES PRINCIPALES :

1. Définition des attentes professionnelles : identifier clairement ce que chaque métier attend des futurs Compagnons dès leur accueil ;

2. Transmission des compétences : développer un parcours structuré pour acquérir les compétences techniques, culturelles et compagnonniques essentielles à la maîtrise du métier.

Ce projet ambitieux requiert une mobilisation importante de nos ressources. Il est crucial non seulement de couvrir tous les aspects nécessaires aujourd'hui, mais également d'anticiper les besoins futurs de nos métiers. Le rôle du groupe *Devenir des métiers* est ici prépondérant, guidant notre vision vers l'avenir.

Un outil expérimental a déjà montré son potentiel pour devenir un élément clé de notre stratégie : le passage du « référentiel métier » à un « parcours métier » adaptatif.

Ensemble, nous ouvrons la voie vers une transformation profonde de notre approche pédagogique, en alignement avec les valeurs du compagnonnage et les attentes de la société contemporaine. ■



Un temps d'échange entre élus

À leur demande, les délégués de métier et les provinciaux ont pu échanger pendant deux heures autour de sujets de leur choix. Conscients de leur volonté commune de faire progresser le compagnonnage, la perception de chacun nécessitait d'être partagée pour éviter toute démarche isolée, voire contradictoire. Ainsi, des sujets simples (comme les plannings des prévôtés) ou d'autres sujets plus complexes (tels que la participation des Compagnons dans les projets associatifs des provinces) ont été abordés. Les élus se sont répartis en six sous-groupes, accompagnés des correspondants de métier ou des invités, avec comme seuls objectifs de mieux se comprendre et d'imaginer des pistes d'amélioration ; tout cela étant restitué en fin de séance.

Ce temps d'échange très apprécié sera certainement renouvelé au moins une fois par an ; il permet aux Compagnons de traiter ensemble des problématiques choisies et de faire du Conseil d'orientation un lieu d'innovation. ■

Quelques informations diverses

- Un groupe de travail.

Les élus ont décidé ensemble de retirer l'unique proposition d'Assises validée au Conseil d'orientation de janvier portée par les Compagnons passants maçons du Devoir (cf. *La Lettre du CO* n° 86). Pour rappel, les Compagnons maçons proposaient de mettre en place un groupe de travail sur l'accompagnement solidaire et fraternel de nos membres en cas de difficultés, avec pour objectif de proposer en 2025 aux 87^{es} Assises de Dijon une liste d'actions à mettre en œuvre.

Le Conseil d'orientation étant suffisamment compétent pour décider de la mise en place du groupe de travail, cette proposition ne sera pas portée ; en revanche, une proposition en lien avec le résultat des travaux du groupe pourra être faite en 2025.

- Les Compagnons du Devoir ont signé une convention de partenariat avec la Ligue nationale de handball. Conscients des points communs qui nous réunissent, comme la jeunesse, la main, les valeurs, la formation, la transmission ou la famille, nos deux institutions participeront ensemble à plusieurs actions au cours de l'année. La liste de ces actions sera propre à chaque région. ■



Lettre du Conseil d'orientation • Avril 2024 #87 • ISSN 1767-0063

Lettre interne de l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France

82, rue de l'Hôtel-de-Ville 75180 Paris Cedex 04 • Téléphone : 01 44 78 22 50

Directeur de la publication : Christian Pons

Crédits photos : © Jules Despretz - ©Thierry Caron / Divergence

Conception, réalisation : Graines d'Octets



www.compagnons-du-devoir.com